

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23436527***Déposé
23-11-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0433034526

Nom(en entier) : **LONGREE, LUMINAIRE, INSTALLATION**

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue des Hauts Sarts, Thirimont 5
: 4950 Waimes**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), MODIFICATION
FORME JURIDIQUE

D'un acte reçu par le notaire, **Olivier CRESPIEN**, à MALMEDY, exerçant sa fonction au sein de la société « Etude Notariale CRESPIEN & GODIN », à Malmédy, Avenue Monbijou, 6, le 22 novembre 2023, en cours d'enregistrement, il est extrait ce qui suit :

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "**LONGREE, LUMINAIRE, INSTALLATION**" en abrégé "**L.L.I.**", ayant l'adresse de son siège à 4950 Waimes, Thirimont-Rue des Hauts Sarts, 5. Société immatriculée à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0433.034.526.

a pris les résolutions suivantes :

- adaptation des statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations ;
- adaptation des statuts concernant la forme légale de la société au Code des sociétés et des associations.

L'assemblée a ensuite décidé de convertir le compte de capital et la réserve légale en comptes de capitaux propres et disponibles pour distribution.

L'assemblée a enfin décidé la refonte intégrale de ses statuts dont extrait suit :

1. La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle est dénommée "**LONGREE, LUMINAIRE, INSTALLATION**" en abrégé "**L.L.I.**".

2. Le siège sera établi en Région Wallonne.

3. La société a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'installation d'électricité domestique, commerciale et industrielle, au dépannage, à l'installation de chauffage, à l'installation d'alarme, d'éclairage, à la location d'outillage, à l'installation en kit, à la création d'un bureau d'études dans le cadre des opérations susvisées, à l'exportation, à l'importation, à la fabrication, à la représentation, à la transformation ainsi que l'achat et la vente en gros, demi-gros ou au détail, de tout matériel électrique et électronique généralement quelconque tel que, par exemple, appareils ménagers, télévisions, radios, matériel électrique ainsi que tous les articles s'y rapportant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la réalisation et/ou le placement de cloisons Gyproc sur ossature métallique, plafonds Gyproc sur ossature métallique, plafonds à lamelles (PVC, alu), chapes Gyproc flottantes, isolations thermiques et/ou acoustiques, sonorisations, cuisines équipées, petits travaux d'aménagement intérieur ainsi que tous travaux accessoires ou connexes y afférents, et tous travaux de réparation ou d'aménagement de bâtiment non protégés par un accès à la profession.

La société a également pour objet la réalisation de tous travaux en tant qu'Entreprise Générale du Bâtiment travaillant en coordination de sous-traitance à savoir : maçonnerie, cloisons, plafond, plafonnage, carrelage, menuiserie intérieure et extérieure, chauffage, sanitaire, toiture ; cette liste n'étant pas exhaustive, en résumé tous travaux susceptibles d'être réalisés pour un bâtiment, aussi bien en neuf qu'en rénovation, transformation ou agrandissement.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

de nature à favoriser celui de la société.

4. La société a été constituée le 28 décembre 1987 pour une durée illimitée.

5. En rémunération des apports, 750 actions ont été émises. Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

6. La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateur statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les administrateur(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat sera censé conféré sans limitation de durée.

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, la signature de deux d'entre eux est requise pour agir au nom de la société pour toute opération excédant 12.500€.

Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

L'organe d'administration pourra effectuer des acomptes sur dividendes en suivant les règles légales.

L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement.

Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle.

Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment des frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

L'organe d'administration peut déléguer la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs de ses membres, qui portent le titre d'administrateur-délégué, ou à un ou plusieurs directeurs.

L'organe d'administration détermine s'ils agissent seul ou conjointement.

Les délégués à la gestion journalière peuvent, en ce qui concerne cette gestion, attribuer des mandats spéciaux à tout mandataire.

L'organe d'administration fixe les attributions et rémunérations éventuelles pour les délégués à la gestion journalière. Il peut révoquer en tout temps leurs mandats.

7. Il est tenu chaque année, au siège, une assemblée générale ordinaire **le premier samedi du mois de juin à 18 heures.**

8. L'exercice social commence **1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.**

9. La société peut être dissoute en tout temps, par décision de l'assemblée générale délibérant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, le ou les administrateurs en fonction sont désignés comme liquidateur(s) en vertu des présents statuts si aucun autre liquidateur n'aurait été désigné, sans préjudice de la faculté de l'assemblée générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs et de déterminer leurs pouvoirs et émoluments.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou après consignation des montants nécessaires à cet effet et, en cas d'existence d'actions non entièrement libérées, après rétablissement de l'égalité entre toutes les actions soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des distributions préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure, l'actif net est réparti entre tous les actionnaires en proportion de leurs actions et les biens conservés leur sont remis pour être partagés dans la même proportion.

- L'assemblée générale a décidé de remplacer les gérants par des administrateurs en les personnes suivantes : **LONGRÉE Eloi** et **COUSSENS Annie** et de confirmer l'adresse du siège à : 4950 Waimes, Thirimont-Rue des Hauts Sarts, 5.

On omet le surplus.

Déposés en même temps que le présent extrait, l'expédition de l'acte et les statuts coordonnés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Olivier CRESPIN

Notaire à Malmedy.